

Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

DEMANDE

La relève demande au MAPAQ et tout autre organisme offrant un appui financier par le biais de subventions ou de programmes dans le milieu agricole de mettre en place un mécanisme afin d'en prioriser l'accès à la relève.

La relève demande aussi que les délais d'inscription à certains programmes soient prolongés pour permettre une plus grande adhésion.

Plus spécifiquement, que le délai d'activation du rabais relève actuellement disponibles pour les produits d'assurances et de protection du revenu de la FADQ et du volet 4 du PIC passe de 5 à 10 ans. De plus, que le nombre d'années en activité requis pour rendre une entreprise admissible à la protection du programme Sécuri-taux relève et de la nouvelle mouture du programme Territoires : Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille, passe de moins de 5 ans à moins de 10 ans.

Cette demande regroupe deux demandes formulées lors des congrès de la FRAQ en 2022 et 2024



Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

ENJEUX

L'aide financière offerte par le MAPAQ et plusieurs autres organismes publics disponible aux agriculteurs est essentielle pour toutes les entreprises du secteur agricole. Il faut toutefois souligner que les entreprises de la relève en démarrage ou en expansion ont souvent davantage besoin de ce soutien.

Cette aide peut prendre plusieurs formes : initiatives ministérielles, enveloppes budgétaires, programmes gouvernementaux, etc. Cependant, la disponibilité cause parfois un problème pour des entreprises qui n'ont pas plusieurs années d'expérience derrière elles.

Que ce soit parce que les fonds disponibles sont distribués aux premiers arrivés, que les périodes d'inscription concordent avec des moments plus chargés de la saison, qu'il n'y ait pas eu d'annonce avant l'ouverture d'un programme, d'une méconnaissance, d'une surcharge administrative ou pour plusieurs autres raisons, les entreprises de la relève ne sont pas toujours outillées pour en bénéficier. En favorisant les producteurs qui ont une plus grande facilité avec ces démarches ou qui ont plus de temps pour les faire, le processus pour accéder à un soutien financier de l'État devient inéquitable.

Pourtant, les entreprises de la relève seraient les plus avantagées par les programmes gouvernementaux. En effet, en soutenant le développement d'une jeune entreprise ou d'une entreprise en transfert dès ses premiers pas, on assure une plus grande résilience et une meilleure stabilité financière. Accessible au bon moment du cycle d'une entreprise, l'aide financière de l'État aurait alors un impact beaucoup plus important sur la survie des entreprises agricoles de la relève. En augmentant la période durant laquelle la relève peut s'inscrire aux avantages mentionnés ci-haut, on assure aussi une meilleure répartition de cette aide à des moments opportuns. En effet, le rabais relève de 25% offert par la FADQ pour ses produits d'assurances et de protections du revenu n'est que de trois années consécutives qui doivent être choisies dans les deux premières années suivant l'aide du Programme d'appui financier à la relève. En contrepartie, la relève doit patienter cinq ans pour avoir accès au volet 4 du PIC, mais devait faire sa demande pour bénéficier des avantages du volet 1 du programme Territoires : Relève entrepreneurial et entreprises de petite taille dans les cinq premières années suivant l'établissement.

À la lecture de ces spécificités, on constate rapidement qu'une harmonisation des calendriers du soutien financier et d'un mécanisme de priorisation pour la relève sont aujourd'hui nécessaires.

Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande que les programmes et les subventions provenant du MAPAQ et de tout organisme du milieu agricole incluent des mécanismes de priorisation pour mettre fin à l'iniquité qui sévit actuellement pour ses membres.

La relève demande aussi que les délais des programmes futurs et mentionnés, Territoires et PIC entre autres, soient harmonisés pour mieux soutenir ses membres sur une période mieux définie et plus représentative de la réalité. Le projet de démarrage ou de transfert d'une entreprise agricole ne se limite pas aux cinq premières années et le soutien financier devrait en être le reflet en ajustant à moins de 10 ans de production les aides ayant ce critère.

